

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1125 du 30 SEP. 2025

modifiant et complétant l'annexe de l'arrêté n° 1380 du 17 octobre 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Master dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences Economiques », spécialité « Economie et Gestion des Entreprises » au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret présidentiel n°25-241 du 21 Rabie El Aouel 1447 correspondant au 14 septembre 2025 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°90-149 du 26 mai 1990 portant création, organisation et fonctionnement de l'université de la formation continue ;
- Vu le décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003, modifié et complété, fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université ;
- Vu le décret exécutif n°05-299 du 11 Rajab 1426 correspondant au 16 août 2005 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement du centre universitaire ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le décret exécutif n°18-263 du 8 Safar 1440 correspondant au 17 octobre 2018, fixant les conditions d'octroi de la tutelle pédagogique et les modalités de son exercice sur les établissements de formation supérieure relevant d'autres départements ministériels ;
- Vu le décret exécutif n° 22-208 du 5 Dhou El Kaâda 1443 correspondant au 5 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté n°75 du 26 mars 2012 portant création et fixant les missions, la composition, l'organisation et le fonctionnement du Comité Pédagogique National de Domaine ;
- Vu l'arrêté n°507 du 15 juillet 2014, modifié, fixant la nomenclature des filières du domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales » en vue de l'obtention des diplômes de licence et de master ;
- Vu l'arrêté n°1022 du 23 octobre 2017 fixant les missions et les conditions d'accès à l'Université de la Formation Continue ;
- Vu l'arrêté n°1380 du 17 octobre 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Master dans le domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales », filière « Sciences Economiques », spécialité « Economie et Gestion des Entreprises » au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure ;
- Vu les procès-verbaux des réunions du Comité Pédagogique National du Domaine « Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales » des 21 et 22 mai 2025 et du 19 juin 2025 ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'annexe de l'arrêté n°1380 du 17 octobre 2022, susvisé, est modifiée et complétée conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux étudiants inscrits en première année master à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Art. 3 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation et les Chefs d'établissements d'enseignement et de formation supérieurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.



Fait à Alger, le 30 SEP. 2025

**P/ Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**

modifiant et complétant l'annexe de l'arrêté n°1380 du 17 octobre 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Master dans le domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales», filière «Sciences Economiques», spécialité «Economie et Gestion des Entreprises au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure»

Semestre 1 :

Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS 15 semaines	Autre*	Mode d'enseignement		Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			Prés	EAD	CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 1.1 Crédits : 18 Coefficients : 8	Financement de l'entreprise	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Microéconomie Approfondie	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Evaluation des projets	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Marketing stratégique	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
U E Méthodologique Code : UEM 1.1 Crédits : 9 Coefficients : 4	Analyse des séries temporelles	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Communication et rédaction administrative	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X	X	40%	60%
U E Découverte Code : UED 1.1 Crédits : 2 Coefficients : 2	Droit des affaires	2	2	1h30	1h30	-	45h00	5h00	X	X	40%	60%
U E Transversale Code : UET 1.1 Crédits : 1 Coefficients : 1	Langue étrangère spécialisée 1	1	1		1h30	-	22h30	2h30	X	X	40%	60%
Total Semestre 1		30	15	10h30	12h00	-	337h30	345h00				

Autre* = Travail complémentaire et travail personnel déterminé par l'équipe pédagogique de la matière, CC* : Contrôle Continu

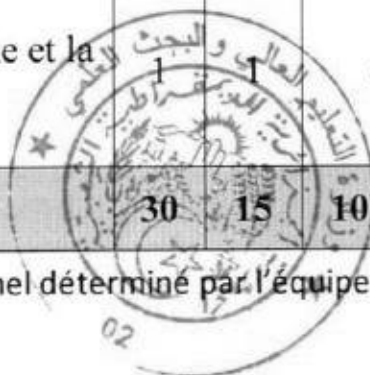
Annexe de l'arrêté n° 1188 du

modifiant et complétant l'annexe de l'arrêté n°1380 du 17 octobre 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Master dans le domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales», filière «Sciences Économiques», spécialité «Economie et Gestion des Entreprises» au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Semestre 2 :

Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS 15 semaines	Autre*	Mode d'enseignement		Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			Prés	EAD	CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF1.2 Crédits : 18 Coefficients : 8	Diagnostic de l'entreprise	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Macroéconomie approfondie	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Contrôle de gestion	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
	Management des performances et des compétences	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
U E Méthodologique Code : UEM 1.2 Crédits : 9 Coefficients : 4	Econométrie avancée	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Méthodologie de préparation d'un mémoire de master	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X	X	40%	60%
U E Découverte Code : UED 1.2 Crédits : 2 Coefficients : 2	Applications de deep learning	2	2	1h30		1h30	45h00	5h00	X	X	40%	60%
U E Transversale Code : UET 1.2 Crédits : 1 Coefficients : 1	Anglais pour la recherche et la rédaction de mémoires			-	1h30	-	22h30	2h30	X	X	40%	60%
Total Semestre 2		30	15	10h30	10h30	1h30	337h30	345h00				

Autre* = Travail complémentaire et travail personnel déterminé par l'équipe pédagogique de la matière, CC* : Contrôle Continu.



modifiant et complétant l'annexe de l'arrêté n°1380 du 17 octobre 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Master dans le domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales», filière «Sciences Economiques», spécialité «Economie et Gestion des Entreprises» au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Semestre 3 :

Unités d'enseignement	Intitulé des matières	Crédits	Coefficients	Volume horaire hebdomadaire			VHS 15 semaines	Autre*	Mode d'enseignement		Mode d'évaluation	
				Cours	TD	TP			Prés	EAD	CC*	Examen
U E Fondamentale Code : UEF 2.1 Crédits : 18 Coefficients : 9	Economie du développement	6	3	1h30	1h30	-	45h00	90 h00	X		40%	60%
	Economie circulaire	6	3	1h30	1h30	-	45h00	90 h00	X		40%	60%
	Fiscalité de l'entreprise	6	3	1h30	1h30	-	45h00	90 h00	X		40%	60%
U E Méthodologique Code : UEM 2.1 Crédits : 9 Coefficients : 4	Management de la qualité totale	5	2	1h30	1h30	-	45h00	67h30	X		40%	60%
	Veille stratégique	4	2	1h30	1h30	-	45h00	45h00	X		40%	60%
U E Découverte Code : UED 2.1 Crédits : 2 Coefficients : 2	Technologie financière et intelligence artificielle	2	2	1h30	1h30	-	45h00	5h00	X		40%	60%
U E Transversale Code : UET 2.1 Crédits : 1 Coefficients : 1	Logiciels statistiques libres	1	1	1h30		1h30	45h00	2h30	X		40%	60%
Total Semestre 3		30	16	10h30	09h00	01h30	315h00	390h00				

Autre* = Travail complémentaire et travail personnel déterminé par l'équipe pédagogique de la matière, CC* : Contrôle Continu.

Annexe de l'arrêté n°1128 du 30 SEP. 2025

modifiant et complétant l'annexe de l'arrêté n°1380 du 17 octobre 2022 fixant le programme des enseignements en vue de l'obtention du diplôme de Master dans le domaine «Sciences Economiques, de Gestion et Sciences Commerciales», filière «Sciences Economiques», spécialité «Economie et Gestion des Entreprises» au sein des universités, centres universitaires et des établissements de formation supérieure

Semestre 4 :

Stage en entreprise couronné par un mémoire et une soutenance.

	VHS	Coeff	Crédits
Travail Personnel	30h/S	04	30
Etude pratique (Sous diverses formes, selon le sujet de mémoire)	03 h/S	/	/
Séminaires (Attestation de participation à un séminaire, une formation ou un stage en deuxième année de Master)	02h/S	/	/
Autre (déterminés selon le comité pédagogique de spécialisation)	05h/S	/	/
Total Semestre 4	600 h	04	30

